

PROCES-VERBAL
De la réunion du Conseil Municipal
Du lundi 6 Février 2023 à 20h00

Par convocations individuelles adressées le 2 Février 2023 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 6 Février 2023.

L'an deux mille vingt et un, le six Février à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur MORA Bruno, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno Mora, Fischer Stéphanie, Joël Colleau, Hyacinthe Garcia, Jean-Paul Ascon, Lheullier Sylvain, Thierry Duclos, Turon-Labar Fabienne, Maud Marini, Christelle Legoff, Bruno De Arcangelis

Absents : Monsieur Bernard Domingues

Absents excusés : Monsieur Courtade Mathieu

Madame Fisher Stéphanie est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 9 Janvier 2023
2. Délibération « délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire »
3. Délibération « dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts »

Questions diverses :

- Radar pédagogique
- Groupement achat énergie
- Chiens errants
- Ecole (tapis et réglage chauffage)
- moutouade

1) Approbation du procès-verbal du 9 Janvier 2023

Suite à l'envoi du compte rendu du conseil municipal du 9 janvier 2023, joint à la convocation, Monsieur le Maire demande aux conseillers leurs observations.

Les membres du conseil municipal n'ayant pas d'observation à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 9 Janvier 2023, Monsieur le Maire informe que celui-ci est approuvé à l'unanimité.

11 Pour, 0 Contre et 0 Abstention.

2) Délibération « délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire »:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération pour fixer les délégations du conseil municipal au maire et les limites à cette délégation.

La délégation du Conseil municipal au Maire permet de fluidifier et de rendre plus rapide certaines procédures administratives, afin d'éviter d'alourdir le processus décisionnel et de ralentir l'action de la commune.

Le vote est effectué à main levée

0 Abstention

0 Contre

11 Pour

La délibération de délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire est approuvée à l'unanimité

3) Délibération « dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts »:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette délibération permet de payer des travaux urgents dans l'attente du vote du budget de la commune. Les travaux concernés en ce début d'année, sont : les travaux effectués par l'entreprise Favarel pour permettre l'avancement des travaux d'aménagement du cimetière et la mise en place des abat-sons au clocher.

Le vote est effectué à main levée

0 Abstention

0 Contre

11 Pour

La délibération « dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts est approuvée à l'unanimité.

Questions diverses :

- Radar pédagogique : suite à une information de ce début d'année, Enedis et la fédération nationale des collectivités ont mis en place une convention permettant aux communes d'utiliser les poteaux du réseau Enedis comme support pour les radars pédagogiques.
- Groupement achat énergie (granulés) : suite à une demande d'administrés, le conseil municipal ne souhaite pas s'investir dans le projet d'achat de granulés destinés aux particuliers. La mairie mettra en relation les administrés intéressés par un achat groupé.
- Chiens errants : plusieurs signalements amènent le conseil municipal à intégrer dans le prochain bulletin communal un article pour information sur l'interdiction de laisser divaguer les chiens. Un conseiller prend en charge le sujet pour aller rencontrer les propriétaires.
- Ecole (tapis et réglage chauffage) : voir la CCAM pour demande de mise en place d'une horloge programmable à l'école dans le souci des économies d'énergie.
- Moutouade : proposition de date au samedi 1^{er} Juillet 2023. Un groupe de travail se réunira pour préparer l'organisation.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 heures 30.

Monsieur Le Maire,

La secrétaire de séance

Bruno MORA

Stéphanie FISCHER